

10-11 et 12 Septembre 2010

39ème

**1000Km de la Réunion
RALLYE VILLE DU TAMPON**

FM Compétition



TAMPON



LE BON CHOIX



**La radio
qui vous transporte**

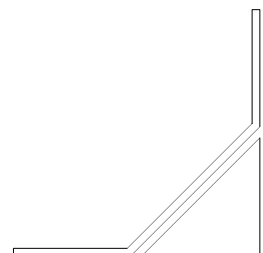
ASA SUD

L'ASA LA PLUS AUSTRALE DE FRANCE



10, 11 et 12 Septembre 2010

REGLEMENT



ASA SUD

REMERCIEMENTS

Le comité d'organisation remercie pour leur concours :

Nos partenaires : **VILLE DU TAMPON**
FM Compétition
FONTAINE SERVICE
RER
S.R.R
FORMULA
KOLORS Automobiles
BAD PANTHER

Les municipalités de : **LE TAMPON**
SAINT-PIERRE

Ainsi que :

- La Préfecture de la REUNION
- Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien
- La Direction des Infrastructures et des Transports
- La Direction Départementale de l'Équipement
- La Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
- Tous les bénévoles sans qui cette manifestation sportive ne pourrait avoir lieu
- Tous les Officiels du rallye
- Le Service Médical
- L'ensemble de la presse écrite et audio visuelle
- Les riverains des différentes routes et chemins traversés durant l'épreuve et les reconnaissances

PROGRAMME

Lundi 16 Août 2010

Parution du règlement.
Ouverture des engagements.

**Du Dimanche 29 Août au
Mardi 07 Septembre 2010**

Sessions de reconnaissance organisées
(selon planning en annexe).

Lundi 30 Août 2010

Clôture des engagements.

Mercredi 08 Septembre 2010

Publication de la liste des engagés.

Vendredi 10 Septembre 2010

07h00 à 16h30

Vérifications administratives, techniques et
remise des N°. / Mise en parc fermé:
Formula / Boulodrome du Tampon

17h00

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires
Sportifs : P.C Course
Mairie du Tampon

17h30

Publication de la liste des concurrents autorisés à
prendre le départ après vérification au P.C Course
Boulodrome du Tampon

1^{ère} voiture

20h00

Départ de la 1^{ère} étape du Boulodrome

1^{ère} voiture

23h50

Arrivée de la 1^{ère} étape au Boulodrome
Tampon

Samedi 11 Septembre 2010

Tampon

12h00

Publication du classement officiel partiel à l'issue
de la 1^{ère} étape et affichage de l'ordre de départ
de la 2^{ème} étape au Parc fermé.

1^{ère} voiture

14h00

Départ de la 2^{ème} étape du Boulodrome
Tampon

1^{ère} voiture

17h45

Arrivée de la 2^{ème} étape au Boulodrome.
Tampon

Dimanche 12 Septembre 2010

09h00

Publication du classement officiel partiel à l'issue
de la 2^{ème} étape et affichage de l'ordre de départ
de la 3^{ème} étape au Parc fermé.

1^{ère} voiture

10h00

Départ de la 3^{ème} étape du Boulodrome
Tampon

1^{ère} voiture

14h20

Arrivée de la 3^{ème} étape et du Rallye au Boulodrome
Tampon

Publication des résultats provisoires à partir de 15h20

Publication des résultats finaux du Rallye au P.C Course et au Boulodrome 30 min après Publication des résultats
provisoires.

Samedi 25 Septembre 2010

Remise des prix Mairie du Tampon

RENSEIGNEMENTS UTILES

**ORGANISATION et
SECRETARIAT du RALLYE**
Jusqu'au mercredi 08 Septembre 2010

ASA SUD
BP 90
97832 TAMPON Cédex
Tel / fax : 0262-26-34-55
G.S.M : 0692.86.19.17

SECRETARIAT, Accueil Officiels
Salle de presse
Tableau officiel Affichage

Direction de Course
Collège de Commissaires Sportifs
P.C Calcul – P.C Sécurité
Mairie du Tampon

Vérifications administratives :

Formula 16, rue d'Espagne Tampon

Vérifications techniques

Formula 16, rue d'Espagne Tampon

REMARQUE IMPORTANTE

Avant tout, il est particulièrement recommandé aux concurrents de **respecter** scrupuleusement **le Code de la Route** au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse.

Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestées par les habitants des régions traversées, en veillant à leur sécurité et leur tranquillité.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Sud (ASAS) organise sous l'égide du **Comité Régional de Sport Automobile de la Réunion** et avec le concours de :

La Préfecture de la Réunion,

Les Municipalités de : Tampon, Saint-Pierre

les 10,11 et 12 Septembre 2010 une épreuve nationale dénommée :

"Rallye Ville du Tampon - 39^{ème} 1000 Km de la Réunion "

Le présent règlement a été enregistré à la Fédération Française de Sport Automobile sous le permis d'organisation N° : 240 en date du : 30/07/2010.

Au Comité Régional du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° : 1907-10-05 en date du : 09/06/2010.

Comité d'Organisation

Président : Patrick AGATHE

Vice Président: J-Marie TECHER

Secrétaire Général : Farid ISSAC

Trésorier : Patrice PICARD

Membres :

Nathalie AGATHE
Gilles AHO-NIENNE
Jannick AVRIL
Loulou BEGUE
Didier BERNET

Jean-Marie LAURET
Gilbert LEGROS
Farouk MOULLAN
Johnny PICARD

1.1 Officiels de l'Epreuve.

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Philippe BENARD (13753)
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. André LATCHOUMANE (13791) M. Didier BERNET (38990)
Directeur de Course	M. Lilian ETHEVE (13740)
Adjoints au Directeur de Course, P.C Course	M. Emmanuelle COCHARD (35423) M. Patrick CLAIN (79611)
Adjoints au Directeur de Course, Voiture tricolore	M. Patrick AGATHE (19014)
Vérifications administratives, techniques et publicité Départs et Arrivées Parcs fermés	M. Nathalie AGATHE (34374) M. Nathalie AGATHE M. Nathalie AGATHE
Responsable du Parc de Regroupement	M. Patrick PORET (13795)
Responsable des Parcs Assistances	M. Christian MARTIN (35423)
Délégués aux épreuves	M. Serge AUTALE (13793) M. Pascal PARIS (17498)
Commissaire Technique responsable organisation	M. Daniel MAILLOT (13744)
Commissaire Technique responsable règlementation	M. Gilles MAREL (15764)
Commissaires Techniques	M. J-Patrick BEGUE (57167) M. Nicol COCHARD (13797)
Commissaire Relations avec les Concurrents	M. Marie-Joe MARTIN (49323) M. Denis HOARAU (13787)
Responsables Commissaires de Route	M. Jean-Marie TECHER (139503)
Organisateur Technique	ASA SUD
Référent Technique	M. Jean-Marie TECHER
Médecin Chef	M. Rémy MAMIAS
Responsable des relations avec la Presse	M. Patrick AGATHE (19014)
Responsables Classement – Informatique	M. Bertrand MARTIN

Tableau Officiel d'affichage :

Boulodrome du Tampon du 10/09/2010 8 h 00 au 12/09/2010 19 h 00

Rallye Ville du Tampon - 39^{ème} 1000Km de la Réunion – FM Compétition - 6 -

1.2 - Eligibilité

Le "**Rallye Ville du Tampon - 39^{ème} 1000 Km de la Réunion**".
compte pour

- La Coupe de France des rallyes 2010
- Le Championnat de la Réunion des Rallyes
- Le Championnat junior moins de 25 ans
- Le Challenge Promo
- Les Coupes et Challenges approuvés par le CORSA Réunion

1.3 Vérifications

Tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications prévues conformément au programme de l'épreuve.

Les équipages engagés recevront avec l'accusé de réception d'engagement leur convocation individuelle aux vérifications administratives et techniques.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes suivantes:

- de 01 à 30 minutes : 15 Euros
- de 30 à 60 minutes : 30 Euros

Par heure supplémentaire : 15 Euros (jusqu'à la fermeture du contrôle, toute heure commencée étant due). Pour les autres paragraphes voir réglementation générale

Les contrôles faisant l'objet d'un démontage seront effectués chez Formula

Tarif horaire de la main d'œuvre : 45 Euros TTC

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 3 - CONCURRENTS et PILOTES

3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au "**Rallye Ville du Tampon - 39^{ème} 1000 Km de la Réunion**" doit déposer la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, accompagnée du montant des droits, chez FM Compétition ZI Les Sables Etang-Salé ou FM Compétition St-André (400, rue Andropolis) du lundi 16 août au lundi 30 août 2010 de 9h00 à 17h00.

Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum.

3.1.1 Concurrents Admis

Conforme au règlement standard FFSA et aux règlements coupes et challenges approuvés par le CORSA Réunion.x

3.1.11.1 Droits d'Engagement

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

Jusqu'au Lundi 30 Août 2010 avec la Publicité facultative des Organisateurs

Challenge Promo : 442 Euros Autres : 520 Euros

c) sans la Publicité facultative des Organisateurs : Double tarif.

3.1.12 :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3 Ordre de Départ

3.3.1: Le départ de la première étape sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition.

3.3.2 : L'attribution des numéros se fera en respectant l'ordre suivant :

Série 1 - 2 - 3 - 4 conforme au règlement standard F. F.S.A.

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W,A7S,A7K,A8,R3,GT10,N4,A6K,R2,A7,F214,Z,N3,GT9,A6,A5K,F213,N2,F212,R1,N1,F211

A l'intérieur de chaque série, l'ordre de départ est laissé à la discrétion de l'Organisateur.

ARTICLE 4 - VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1 Voitures Admises

Conformément au Règlement Particulier du Championnat de la Réunion des Rallyes 2010 du Comité Régional et du règlement standard FFSA.

4.3.1.1 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.1.2 : Pendant toute la durée du rallye, sont permis les réparations et ravitaillements uniquement dans les parcs d'assistance.

L'assistance est interdite sur les parcours de liaison. Toutefois, dans les zones interdites, toutes réparations ne pourront être effectuées que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage (l'aide extérieure de mécaniciens est interdite mais leurs conseils sont autorisés).

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une mise hors course.

A l'intérieur des zones d'assistance, seuls seront autorisés à pénétrer, outre les voitures de course, les véhicules porteurs d'une plaque « ASSISTANCE ». Chaque concurrent recevra cette plaque lors des vérifications. Des plaques supplémentaires peuvent être achetées au prix de 40 euros. La mise en place des véhicules d'assistance se fera le vendredi 10 septembre 2010 à partir de 17 h.

4.3.2.1. : Parcs d'assistance

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.

ARTICLE 5 - PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires et facultatives seront précisées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 - SITES et INFRASTRUCTURES

6-1 Description

Le "*Rallye Ville du Tampon - 39^{ème} 1000 Km de la Réunion*" totalise une longueur de 279,1 Km, dont 146,4 Km d'Epreuves Spéciales et 131,7 Km de liaison. L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe "Itinéraire et horaires" du règlement.

Les Epreuves Spéciales (ES)

1^{ère} étape : TAMPON – TAMPON

Comprenant 2 épreuves spéciales, totalisant : 43,0 km

ES 1&2 Piton Hyacinthe 1&2 21,5 km

2^{ème} étape : TAMPON – TAMPON

Comprenant 4 épreuves spéciales, totalisant : 41,4 Km

ES 3&5 Ville Blanche 1&2 09,4 km

ES 4&6 Bergerie 1& 2 . 11,3 km

3^{ème} étape : TAMPON – TAMPON

Comprenant 4 épreuves spéciales, totalisant : 62,0 Km

ES 7&9 ND de la Paix 1&2 18,2 Km

ES 8&10 Bassin Martin 1&2 12,8 Km

6.2 Reconnaissances

6.2.1 Les nuisances

Dans tous les rallyes asphaltés, dans le but de limiter des nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes:

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum.

6.2.2 Voitures

- Voitures de séries
- Pneu de séries homologué route (tout pneu de compétition est interdit)
- Autocollant avec la mention "Reconnaissance" et un numéro d'ordre.
- **Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation)**
- **En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur**
- **Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.**

6.2.3 Equipements

- Autorisation de 2 phares additionnels au maximum
- Autorisation d'un appareil de mesure (Trip Master)
- Autorisation d'un lecteur de carte
- Interdiction du casque et des écouteurs
- Autres équipements additionnels interdits.

6.2.4 Contrôles

L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre, mais un rapport spécifique ainsi les fiches de contrôle des véhicules contrôlés devront être **transmis au Directeur de Course, au Collèges des Commissaires Sportifs, et à l'Observateur. Des contrôles de vitesse pourront être effectués sur le parcours des Epreuves Spéciales ou de liaisons.**

6.2.5 Durée

La durée des reconnaissances est limitée à 4 jours selon le calendrier suivant :

-Dimanche 29 août et lundi 06 septembre 2010 : ES Piton Hyacinthe, ES Notre Dame de la Paix

- Samedi 04 et mardi 07 septembre 2010 : ES Ville Blanche, ES Bergerie et ES Bassin Martin.

L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. Aux dates et heures considérées, les concurrents se présenteront au départ des E.S. et devront faire valider leur carnet de contrôle avant d'emprunter le parcours. Il ne sera possible de passer que **3 fois au maximum** dans chaque Epreuve Spéciale. Ces passages se feront sur " route ouverte " dans le cadre du code de la route. Il sera formellement

interdit de circuler sur le parcours dans le **sens inverse** de celui du déroulement de l'E.S.

6.2.6 Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

6.2.7 Pénalités

Sanctions en cas de non respect de ce calendrier :

Tout pilote, coéquipier ou concurrent rencontré par les équipes de contrôle sur une partie quelconque du parcours **hors de la période prévue ou effectuant plus de 3 passages sur tout ou partie d'une E.S.** fera l'objet des sanctions suivantes

- ◆ Départ refusé
- ◆ Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- ◆ Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

Les 3 pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

- ◆ 1^{ère} infraction, selon gravité
 - 1 minute
 - ou 3 minutes
 - ou départ refusé
 - ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné
 -
- ◆ 2^{ème} infraction :
 - Interdiction de prendre le départ
 - Demande de sanction à la FFSA
 - Amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné

Les 3 pénalités sont cumulées.

6.3 Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4 Circulation

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France.

Tout équipage ne respectant pas ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous

1 ^{ère} infraction :	une pénalité en espèces de 160 euros
2 ^{ème} infraction :	une pénalité en temps de 5mn
3 ^{ème} infraction :	mise hors course

ARTICLE 7 - DEROULEMENT de l'EPREUVE

7.1 Départ

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3 Contrôles de Passage (C.P.) - Contrôles Horaires (CH) - Mise Hors Course

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4 Contrôles de Regroupement.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5 Epreuves Spéciales E.S.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.6 Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1.6 : Challenge Promo

Il sera établi un classement « Challenge Promo » selon le règlement particulier du challenge.

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

Des coupes seront remises aux équipages vainqueurs des différents classements.

La remise des prix se déroulera le Samedi 25 Septembre 2010 à partir de 20h à mairie du Tampon

Les concurrents (ou leurs représentants) qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix.

Annexe 1:

Planning des reconnaissances

Dimanche 29 août de 09 h 00 à 15 h 30 et lundi 6 septembre de 18 h 30 à 23 h 00 :

- **ES Piton Hyacinthe**
- **ES Notre Dame de la Paix**
-

Samedi 4 septembre de 13 h 30 à 20 h 30 et mardi 7 septembre de 18 h 30 à 23 h 00 :

- **ES Ville Blanche**
- **ES Bergerie**
- **ES Bassin Martin**